



COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 4 DECEMBRE 2023

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 16
- absents : 7
- pouvoirs : 3
- votants : 19

Le quorum est atteint.

- pour : 19
- contre : 0
- abstention : 0

Date de convocation :

29 novembre 2023

Aujourd'hui, lundi 4 décembre 2023 à 18 h 15, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Vincent MICHAUT, Maire.

Étaient présents : M. BERTHIER, M. CHABASSOL, Mme COULMEAU, Mme DURAND, M. GABEAU, M. GIRBE, M. LETOURNEUR, M. MICHAUT, M. NICOLAUD, Mme NICOLAUD, Mme PEIXOTO, M. POUGET, Mme RENAUD, Mme RIBEIRO, M. TOUSSAINT, M. VASSELON.

Étaient absents : M. DELPLANQUE, Mme GADOIS, M. MARSEILLE, Mme MELINE, M. PINTO, M. PREVOT, Mme SOREAU.

Ont donné pouvoir : M. DELPLANQUE à M. GIRBE, M. MARSEILLE à M. VASSELON, Mme SOREAU à M. TOUSSAINT.

Secrétaire de séance : Mme DURAND.

OBJET : AFFAIRES INSTITUTIONNELLES – PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS POUR L'EXERCICE 2022 D'ORLÉANS METROPOLE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le législateur a confié aux établissements publics de coopération intercommunale, notamment depuis la loi «NOTRe» de 2015 les compétences de collecte et de traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés. Dans ce cadre, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de prévention et de gestion des déchets (RPQS) est présenté chaque année au Conseil métropolitain d'Orléans métropole puis dans un second temps, à l'assemblée délibérante des communes membres.

La présentation de ce rapport répond à un triple objectif : l'information auprès des usagers et des administrés, la transparence des données publiques liées à ces services publics et la performance inhérente à l'évaluation de cette politique publique.

Ce rapport expose principalement l'organisation de la compétence prévention et gestion des déchets, les indicateurs de performance, un aspect environnemental avec la valorisation et le traitement des déchets, des éléments financiers et contractuels.

En 2022, plusieurs actions ont été menées comme le lancement du dispositif candidatures a été lancé auprès de 85 établissements scolaires. 12 établissements dont des collèges et lycées ont bénéficié d'un programme de 4 activités : une visite de l'UTOM (Unité de Traitement des Ordures Ménagères), une visite du comptoir du réemploi, une animation gaspillage alimentaire / compostage et un défi de leur choix à organiser au sein de leur établissement (collecte, exposition, etc.).

VISAS

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-7 à 34 et L. 5214-16 ;

Vu la délibération n° 2023-09-28-COMDEL-017 du Conseil métropolitain d'Orléans métropole approuvant le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de prévention et de gestion des déchets pour l'exercice 2022.

DÉLIBÉRATIF

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil municipal, décide :

1. DE PRENDRE ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de prévention et de gestion des déchets d'Orléans métropole pour l'exercice 2022.

Fait et délibéré à Saint-Cyr-en-Val,

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Vincent MICHAUT

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-saintcyrenval.fr/>), faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux devant la Commune, sise 140, rue du 11 novembre 1918, 45 590 Saint-Cyr-en-Val ;
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans sis 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans. Ce dernier peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : <https://www.telerecours.fr/>